

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2023
Procès Verbal

Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois le 14 mars 2023

Le 23 mars 2023 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, AUTOURDE Eric

Etaient absent excusés : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie), MORIOT Eliane (donne pouvoir à Mme POPOFF Jocelyne), REGRAIN VAYSSE Martine (donne pouvoir à M CRETAUD Laurent), M DURAND Jean-Pierre (donne pouvoir à M SIODLAK Daniel),

Etaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM. MATHIOU Nathan, DELHOUME Jean-Philippe

En exercice..... 15

Présents..... 8

Votants..... 12

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRES DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Examen et vote du compte de gestion du budget commune
- Vote du compte administratif du budget commune
- Affectation du résultat budget commune
- Examen et vote du compte de gestion du budget assainissement
- Vote du compte administratif du budget assainissement
- Affectation du résultat budget assainissement
- Acquisition de la parcelle appartenant à M DESSAUVE
- Modification de la délibération 2020/19
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Modification de la délibération 2022/54
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Modification du tableau des effectifs
- Rythme scolaire
- Tarif cimetière et colombarium
- Capacité d'accueil de la salle polyvalente

DELIBERATIONS

N°	Objet
2023/06	Examen et vote du compte de gestion 2022 - Budget commune
2023/07	Vote du compte administratif 2022 - Budget commune
2023/08	Affectation du résultat 2022- Budget Commune
2023/09	Examen et vote du compte de gestion 2022 - Budget assainissement
2023/10	Vote du compte administratif 2022 - Budget assainissement
2023/11	Affectation du résultat 2022- Budget Assainissement
2023/12	Acquisition de la parcelle appartenant à Mme DESSEAUVE
2023/13	Modification de la délibération 2020/19
2023/14	Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
2023/15	Modification de la délibération 2022/54

2023/16	Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
2023/17	Modification du tableau des effectifs
2023/18	Rythme scolaire
2023/19	Tarif cimetièrre et colombarium
2023/20	Capacité d'accueil de la salle polyvalente

2023/06 : Examen et vote du compte de gestion 2022 - Budget commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Lamotte, Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote, 10 voix pour et 2 absentions (M CRETAUD Laurent et Mme REGRAIN VAYSSE Martine) des membres présents, le compte de gestion 2022 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023/07 : Vote du compte administratif 2022 - Budget commune : vote reporté au 27 mars 2023

2023/08 : Affectation du résultat 2022- Budget Commune

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jérôme DUCHALET, Maire, vote l'affectation du compte de résultat

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	106 930,91
-un excédent reporté de :	33 496,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	140 427,46
-un déficit d'investissement de :	106 197,48
-un excédent des Restes à réaliser de :	29 640,67
Soit un besoin de financement de :	76 556,81

DECIDE, 10 voix pour et 2 absentions (M CRETAUD Laurent, Mme REGRAIN VAYSSE Martine), des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : Excédent :	140 427,46
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	76 556,81
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	63 870,65
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Déficit :	106 197,48

2023/09 : Examen et vote du compte de gestion 2022 - Budget assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Lamotte, Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote, 10 voix pour et 2 abstentions (M CRETAUD Laurent, Mme REGRAIN VAYSSE Martine) des membres présents, le compte de gestion 2022 du budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023/10 : Vote du compte administratif 2022 - Budget assainissement : vote reporté au 27 mars 2023

2023/11 : Affectation du résultat 2022- Budget Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jérôme DUCHALET, Maire, vote l'affectation du compte de résultat :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	15 619,86
-un déficit reporté de :	2 806,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 813,57
-un excédent d'investissement de :	63 881,38
-un déficit des Restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	63 881,38

DECIDE, 10 voix pour et 2 absentions (M CRETAUD Laurent, Mme REGRAIN VAYSSE Martine), des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : Excédent :	12 813,57
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):	12 813,57
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : excédent :	63 881,38

La compétence de l'assainissement a été passée au SIVOM de la région minière depuis le 1 janvier 2023 en conséquence, l'affectation du compte de résultat sera reportée sur le budget principal de la commune.

2023/12 : Acquisition de la parcelle appartenant à Mme DESSEAUVÉ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme DESSEAUVÉ Monique souhaite céder à titre gratuit une partie de la parcelle ZK392 située à l'entrée de l'impasse du Vignoble soit 649 m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession à titre gratuit de la parcelle ZK392 de Mme DESSEAUVÉ Monique et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2023/13 : Modification de la délibération 2020/19

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la délibération 2020/19 concernant la nomination des délégués aux commissions intercommunales comme suit :

SYNDICAT DU CANAL

- Titulaires :

DUCHALET Jérôme
POPOFF Jocelyne

- Suppléants :

MORIOT Eliane
SIODLAK Daniel

Les autres points de la délibération restent inchangés.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2023/14 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales délibération ajournée

2023/15 : Modification de la délibération 2022/54

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comme suit :

Les bénéficiaires :

- Les rédacteurs
- Les adjoints administratifs
- Les ATSEM
- Les adjoints techniques
- Les adjoints d'animations
- Les contractuels de droit public

Les autres points de la délibération restent inchangés.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2023/16 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme NASTYN Véronique peut bénéficier d'un avancement et pour se faire il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

2023/17 : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois.

Concernant la commune de Vaux, la modification comprend la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le Maire propose donc à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Rédacteur	B	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (poste vacant)	B	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe (poste vacant)	C	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif	C	1	0
Adjoint technique	C	7	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1
TOTAL GENERAL		15	8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le tableau des effectifs ainsi modifié ;

2023/18: Rythme scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait opportun de modifier les horaires de l'école afin d'augmenter le temps de la pause méridienne et ainsi faciliter les deux services de restauration. Les parents d'élèves ont été consultés pour ce changement lors du dernier conseil d'école du 20 février 2023 et approuvent ce projet.

Les horaires proposés sont les suivants :

8h30 -11h30 et 13h30-16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, de modifier les horaires de l'école comme mentionnés ci-dessus.

2023/19 : Tarif cimetièrè et colombarium

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une révision des tarifs du cimetière et du columbarium. Il propose les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	
3 m ² pour 30 ans	200 €
3 m ² pour 50 ans	500 €
6 m ² pour 30 ans	400 €
6 m ² pour 50 ans	1 000 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM	
15 ans	600 €
30 ans	900€
50 ans	1 200 €

Dépositaire : 1 € par jour d'utilisation

Il est rappelé que les gravures sur les portes du columbarium ne sont pas autorisées. Il convient de fixer une plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, de mettre en place

2023/20 Capacité d'accueil de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de diminuer la capacité d'accueil de la salle polyvalente de 220 personnes à 200 personnes pour des raisons de sécurité.

En cas de non-respect de la consigne, la mairie se réservera le droit d'interrompre la manifestation et déclinera toute responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, la proposition de Monsieur le Maire

QUESTIONS ORALES

- Transmission du compte rendu du conseil d'école aux agents : le compte rendu sera désormais transmis aux agents de l'école afin d'assurer une bonne transmission des informations.
- CTG : Mme PRYMAS fait un point sur l'étude faite en partenariat avec la communauté de commune du Val de Cher concernant la petite enfance, la jeunesse , l'accès aux droits et informations, les familles, les personnes âgées.
- Organisation d'une réunion sur les procédures concernant les habitations touchées par la sécheresse :une réunion avec un avocat spécialisé aura lieu un samedi matin pour une durée de 2 heures , la date reste à définir

Séance levée à 20h17